

COMPTE RENDU

CONSEIL D'ECOLE 17/03/ 2022

La séance est ouverte à 18h.

Mme JOBARD assure le secrétariat de séance.

Présents : Enseignants: Mmes CHARBONNIER (Directrice/CP), JOBARD (CE1), GARNIER (CE2), COLAS (CM1 le jeudi et vendredi), et BONNET (CP jeudi et vendredi, CM1 lundi mardi)

Mmes MOINE et LOUIS (AESH)

Mme ROBELIN, Maire de SAINT GERMAIN DU BOIS, M.BRETIN, représentant de la mairie de MONTJAY, M.BOUSQUET, Maire de BOUHANS.

Absents excusés : Madame CAMPO (AESH) Mme MARIZY (déléguée aux affaires scolaires) Mmes MARTINET et DEQUINCEY (enseignantes), Mmes LAUDES Delphine, Mmes DESHAYES Marion, BLANCHOT Amélie, PERNIN Aurélie et BOUCHOUX Nadège(parents d'élève) .

Adoption du Conseil d'Ecole du 18 octobre 2021 :

contre : 0 pour : 10 abstention : 0

Le compte-rendu du Conseil d'Ecole a été adopté à l'unanimité.

I- Protocole sanitaire:

Niveau 1. Il n'y a plus l'obligation du port du masque à partir du 14 mars en extérieur et en intérieur de nouvelles directives sont données aux parents avec l'infographie.

II- Activités pédagogiques:

1- Evaluation nationale pour les CP milieu de l'année scolaire.

Elles ont été repoussées au 7 mars, les résultats sont disponibles.

Les parents dont les élèves présentent des difficultés sont invités à l'école pour faire un bilan de la situation scolaire, les autres ont une copie des résultats.

-Journée mondiale de la trisomie 21: Maxandre CP ULIS nous invite à participer à cette journée, nous pourrions venir à l'école en portant des chaussettes dépareillées.

8- Animation Pédagogique

En lien avec l'écomusée de la Bresse Bourguignonne

Prévu : -une animation : dans la peau d'un archéologue – Un musée pour quoi faire ?
(-une sortie en juin pour voir l'exposition en rapport avec le thème)

Compagnie Shagaï contactée : pour un tour du monde en dansant, les élèves sont acteurs, ils apprennent les premiers pas puis danse collective (un jeudi en juin).

III Liaison école/collège

Informations pour les parents de CM2 avec Mme la Principale de collège de ST GERMAIN : les portes ouvertes du collège du Bois des Dames - St Germain du Bois se tiendront le samedi 7 mai 2022 de 9h à 12h.

Mme QUARTEAUX professeure d'allemand intervient le 1^{er} avril dans la classe de CM2.

IV-Sorties scolaires

Dans le cadre du projet d'école et en partenariat avec le Musée de la Bresse Bourguignonne sortie à Pierre de Bresse en juin.

V- Sécurité –

PPMS (Plan particulier de mise en sécurité)

Le deuxième exercice type PPMS mise à l'abri a été effectué le 14/01/2022.
Exercice incendie n°2 le 24 /03/2022 (prévu le 17/03 est reporté- absences cause COVID).

DUER Pot dans la cour de l'école : un troisième élève s'est blessé avec un grand pot au niveau de front.

Madame le Maire anticipe et dit qu'il n'y aura pas de protection mise autour de ces pots et ne souhaite pas les faire déplacer devant le grillage de la cour.

Annexe

PROJET ARTS PLASTIQUES/ ECOLE BILINGUE

ECOLE ELEMENTAIRE CLAUDE FORET

Concernant notre projet fresque, avec Carla BURDET (conseillère à l'Inspection) nous avons reçu M. DUFOUR (artiste désigné par la mairie) pour que nous échangions sur le projet. Les panneaux de bois sur lesquels les élèves vont peindre seraient attachés à la grille de la cour, 4 panneaux coté rue et 4 panneaux coté cour.

Ce sont des panneaux de contre-plaqué d'entre 1 à 2 cm.

Nous avons fait appel à PICARDAT Cédric, Assistant de Prévention (Inspection Education Nationale) afin de savoir s'il y a des recommandations ou contre-indications à nous communiquer quant à leur installation. Ce serait une installation provisoire de quelques mois, en attendant de fixer les panneaux au mur (mur qui est pour l'instant en cours d'isolation).

Monsieur PICARDAT répond :

« Il incombe que ces panneaux soient correctement fixés le temps du travail le long du grillage pour éviter qu'ils ne basculent sur les élèves.

Il paraît judicieux de demander aux services techniques de Saint-Germain du Bois de les fixer. Et de s'assurer avant toute intervention par les élèves qu'ils soient encore fixés en les testant (en essayant de les faire basculer).

Après, sur ces emplacements, ils ne sont pas exposés aux vents dominants ...

Ce qui me questionne dans ce type de projet de fresques (drapeaux ou autre), c'est la peinture utilisée.

Ces réalisations seront plus tard fixées en extérieur donc particulièrement exposées. Il faut dès lors utiliser une peinture qui "tient" bien ... souvent une peinture acrylique ...

S'agissant de peinture acrylique en phase aqueuse (donc à l'eau), je me veux plutôt rassurant.

Pour celles nécessitant comme phase aqueuse du white spirit ... je mets le holà ! C'est le risque chimique qui entre en ligne de compte pour ce type de produits. Cette peinture vendue dans le commerce dispose d'un étiquetage mentionnant le niveau de dangerosité du produit

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000018531156&idSectionTA=LEGISCTA000018531158&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20080520>

Des arrêtés conjoints des ministres chargés du travail, de l'industrie, de l'environnement, de la santé, de la consommation et de l'agriculture fixent :

1° La classification applicable aux substances ayant fait l'objet au niveau communautaire d'un classement dans les catégories dangereuses mentionnées à l'article R. 4411-6 ;

2° Les modalités et les critères de classement dans ces catégories des autres

- Serait-il possible que les élèves ULIS puissent manger dans leur classe de référence ? *Les tables sont malheureusement complètes. Il faut attendre que la nouvelle cantine, plus grande, soit terminée pour qu'ils puissent rejoindre leur classe de référence. Ouverture de la cantine prévue pour la rentrée 2023.*

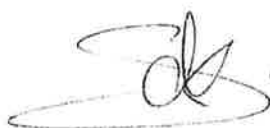
Prochaine réunion du conseil d'école : le jeudi 2/06/2022 à 18h00

Conseil terminé à 19 h

La Secrétaire,



La Directrice,



Annexe. (suite)

substances ainsi que des préparations ;

3° Le symbole d'identification et l'indication du danger de chacune des catégories ainsi que les phrases types mentionnant les risques particuliers et les conseils de prudence.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000018490133&dateTexte=&categorieLien=cid>
Sont considérés comme dangereux les substances et mélanges qui répondent aux critères de classification relatifs aux dangers physiques, aux dangers pour la santé ou aux dangers pour l'environnement définis à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008.

C'est ce type d'étiquette (fiche de données de sécurité ci-dessous) qu'il faut viser. Elle porte différentes mentions illustrées ci-dessous, avec notamment des conseils de prudence.

Je vous suggère, par ailleurs, de ne pas stocker les pots dans le bâtiment de l'école (ou alors dans un espace bien ventilé), d'organiser des temps courts d'intervention pour éviter d'être longtemps exposé aux aérosols, de toujours travailler en extérieur, port de gants (risque allergique), lunettes (si conseillé) et d'être attentive aux élèves asthmatiques ... »

